



Dispositions d'exécution pour le Tour qualificatif du Championnat suisse individuel des Jeunes et Vétérans

Afin de faciliter la lisibilité du texte, nous avons choisi d'utiliser le genre masculin, mais il va de soi que toutes les fonctions exprimées s'entendent également au féminin.

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur: https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/daten-schutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. But

Ce championnat individuel a été créé par l'Association suisse des Tireurs vétérans (ASTV) dans le but de permettre aux Juniors et aux Vétérans de nouer des contacts en pratiquant leur sport favori

2. Bases

- 2.1 Règlement de la Finale JU + VE (ASTV)
- 2.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (1.10.40.20 – 1.10.4029)
- 2.3 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST (Doc.-N° 2.18.01)
- 2.4 DE pour le tir des jeunes (Doc.-N° 2.18.03)
- 2.5 Catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (SAT, Form 27.132)

3. Organisation

Ce championnat comporte deux phases :

- a) un 1er tour à domicile pour les Jeunes, organisé et financé par la FST sur la base du concept de formation et des Règles du tir sportif (RTSp) ;
- b) une finale suisse, organisée et financée par l'ASTV.

4. Licence obligatoire

La compétition ne requiert pas de licence pour tous les participants.

5. Disciplines

Un Junior ne peut tirer qu'un seul programme de qualification par année. Il peut choisir entre le fusil d'assaut 90, le fusil standard ou le pistolet sport de petit calibre (PSPC).

5.1 Catégories :

300 m

A U17	Fusil standard Adolescents	10 - 16 ans
A U21	Fusil standard Juniors	17 - 20 ans
E U17	Fusil d'assaut 90 Adolescents	10 - 16 ans
E U21	Fusil d'assaut 90 Juniors	17 - 20 ans

25 m

D U17	Pistolet sport petit calibre Adolescents	10 - 16 ans
D U21	Pistolet sport petit calibre Juniors	17 - 20 ans

F50

A U17	fusil 50m	10 – 16 ans
A U21	fusil 50m	17 – 20 ans

5.2 Positions

300 m

Fusil standard couché libre
Fusil d'assaut 90 sur bipied (sans guidon annulaire + Rallonge de visée)

25 m

Pistolet sport petit calibre debout, bras francs, arme tenue d'une main.

50m

Fusil 50m, couché libre

5. Tour qualificatif à domicile

6.1 Programmes:

300 m

2 x 10 coups, coups par coups, sur cible A10

25 m

4 séries de 5 coups en 40 secondes chacune, sur cible ISSF 25m, 5-10

F50m

2 x 10 coups, coups par coups, sur cible 10

Coups d'essai libres

6.2 Feuilles de stand

Les feuilles de stand sont fournies gratuitement par la FST. Les sociétés commandent les feuilles de stand au chef cantonal de la Relève Fusil ou Pistolet de la SCT/SF. Les responsables doivent commander les feuilles officielles en bloc au près du préposé aux JT de la FST. Seules les feuilles de stand complètement remplies et signées seront prises en considération.

Les feuilles de stand pour imprimantes thermiques et à aiguilles sont livrées aux SCT par la RL JUVE.

Les feuilles de stand originales des FST doivent toujours être utilisées.

6.3 Autocollants pour pistolet :

Les sociétés reçoivent les autocollants chez le responsable JUVE du canton.

F50m :

Les sociétés s'inscrivent directement auprès de la RL JUVE FST via l'application web et reçoivent ensuite les documents de Pour les cibles de traction ou de transport, des adhésifs sont fournis pour le dos des cibles 1, 4, 7 et 10 et les feuilles de stand.

Pour les installations de tir G 50m avec cibles électroniques, des feuilles de stand sont envoyées par le RL JUVE.

Les sociétés qui organisent la qualification JU+VE G50 sur une installation Meyton peuvent définir eux-mêmes la forme des feuilles de stand. Il n'est pas nécessaire de demander un Match-Key.

6.4 Cibles

300 m

Le programme ne doit être tiré que sur des cibles à marquage électronique.

25 m

Les sociétés utilisent des cibles de compétition ou des centres de cible vierges, provenant de leur propre stock.

Avant le début de la compétition il faut placer au verso de chaque cible, au centre, un autocollant de contrôle, sur lequel sera inscrit le numéro du tireur et l'entraîneur apposera son visa. Il sera utilisé 1 cible par série.

F50 m électronique

Les sociétés utilisent leurs cibles électroniques avec les feuilles de stand officiel.

Les sociétés qui organisent la qualification JU+VE G50 sur une installation Meyton peuvent définir eux-mêmes la forme des feuilles de stand. Il n'est pas nécessaire de demander un Match-Key.

F50 m manuel

Les sociétés utilisent des cibles de compétition non tirées de leur propre stand. Sur la première cible, l'autocollant doit être placé au centre du verso avant le tir.

6.5 Durée du Tour qualificatif

du 1^{er} avril au 31 août 2025.

6.6 des résultats

Annonce

Les sociétés doivent saisir tous les résultats dans SAT/SSV-Admin Participants JT, jusqu'au 5 septembre au plus tard. Les responsables effectuent un contrôle des résultats dans SAT/SSV-Admin. Le responsable peut enregistrer la liste à l'ordinateur Les résultats peuvent être uniquement enregistrés par la société qui aura organisé le cours JT ou le cours pour adolescents.

Les tireurs dont les résultats ne sont pas enregistrés à la date de qualification ne seront pas invités à la finale.

F50m

Les résultats doivent être enregistrés dans l'application web «score.swissshooting.ch».

Une adresse électronique (E-Mail) doit être saisie dans l'admin SAT/SSV pour le participant. Sans adresse électronique (E-Mail) saisie, aucune invitation à la finale ne sera envoyée. L'invitation à la finale se fait par voie électronique.

Les tireurs dont les résultats ne sont pas saisis à la date limite de fixation des limites de qualification ne sont pas invités à la finale.

- 6.7 Distinction** Aucune distinction n'est décernée pour le Tour qualificatif.
- 6.8 Frais de participation** sans frais
- 6.9 Retour du matériel** Les sociétés 300m et pistolets envoient au responsable cantonal **au plus tard jusqu'au 5 septembre 2025.**
- les originaux numérotés des feuilles de stand utilisées
 - les feuilles de stand non utilisées
 - toutes les cibles numérotées pour Pistolet.
- Les sociétés F 50m envoient les feuilles de score originales directement à la FST RL JU+VE **au plus tard le 10 septembre 2025.**

Les responsables cantonaux envoient **au Préposé aux Jeunes tireurs de la FST, le 10 septembre 2025 au plus tard**, les originaux des feuilles de stand, classés par catégories et par ordre des résultats.

6. Détermination des participants à la finale

Les participants à la finale sont déterminés selon les Dispositions d'exécution pour l'année de compétition en cours. Les tireurs qualifiés sont invités par voie électronique (par courriel) et s'inscrivent ou se désinscrivent par voie électronique pour la finale. Les tireurs de réserve reçoivent une invitation à la finale. Ils peuvent s'inscrire et seront renominés en fonction des désistements. Les tireurs désinscrits sont remplacés par un tireur suivant dans le classement. Les tireurs remplaçants reçoivent une invitation par e-mail au moment du désistement d'un participant.

7. Finale

La Finale est organisée par l'Association suisse des Tireurs vétérans (ASTV), conformément au Règlement y relatif, remis à chaque participant.

Lors de la Finale de ce championnat, à laquelle les cinq à huit meilleurs tireurs de chaque catégorie prennent part ; les programmes sont réduits et le tir est commandé.

L'organisateur prend en charge les munitions (G300), une partie du déjeuner des juniors, les prix-souvenirs et les médailles de championnat. Les juniors doivent payer une participation aux frais.

8. Dispositions finales

Les présentes DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des Dispositions d'exécution pour le Tour qualificatif du Championnat suisse individuel des Jeunes et Vétérans du 17 novembre 2023
ont été approuvées par la Division fusil 300m le 13 novembre 2024
- Entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Le chef de la
Division fusil 300m.

Le chef de la
Division pistolet

Le chef de la
Division F50m

Le préposé aux
Jeunes tireurs

Walter Brändli

Paul Stutz

Max Müller

Walter Meer